VILLE DE Graulhet
République Française
Liberté Egalité Fraternité

DÉLIBÉRATION du conseil municipal du jeudi 30 avril 2026

Délibération n°3
DEL 2026/050

OBJET :

Compte Financier Unique
Affectation du résultat de fonctionnement

Date de convocation : **17 avril 2026**	Nombre de conseillers en exercice : **33**

Le 30 avril 2026 à 19 heures, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel-de-ville sous la présidence de M. Benjamin VERDEIL, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Présents : 28
M. VERDEIL Benjamin - Mme KAOUANE-METAHRI Louisa - M. CATHALAU Jean-Luc - Mme VICENTE Béatrice - M. TERRASSIE Vincent - Mme MAXIMILIEN Danièle - M. ROBERT-COLS Pascal - Mme LANAU Leslie - M. CATHALAU Pierre - Mme AIT AISSA Saliha - M. DILE Jean-Pierre - M. BELMAAZIZ Kader - M. BES Henri - M. ROQUES François - Mme GAYRAUD Nathalie - Mme LLUCH-SALA Karine - Mme HAYMES Béatrice - Mme POVOA Annick - Mme BONNET Laure - Mme POUJOL-MAFFRE Marie-Camille - M. MONTELS Jules - M. AUBES Jean-Marc - Mme VAURS Isabelle - M. CORTIJOS Boris - M. DELMAS Joël - M. BACOU Julien - Mme MALEPLATE Marine - Mme RAJAOARISOA Thérésa.

Absents avec pouvoir : 5
M. LACAZEDIEU Frédéric (pouvoir MONTELS Jules)
Mme DA COSTA Céu (pouvoir VERDEIL Benjamin)
Mme ETIENNE Nathalie (pouvoir CATHALAU Jean-Luc)
M. MARQUES Pédro (pouvoir POVOA Annick)
M. GAY Etienne (pouvoir ROBERT-COLS Pascal)

Absents sans pouvoir : Néant.

Secrétaire de séance : Mme MAXIMILIEN Danièle.

Résultat du vote : ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

Pour : 26

Contre : 7

Abstention : Néant.

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire Benjamin VERDEIL rappelle au conseil municipal la situation du budget communal à l'issue de l'exercice 2025 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Résultat 2025 (excédent)	1 561 171.58 €
Résultat antérieur reporté (excédent)	1 743 812.18 €
Soit résultat cumulé TOTAL à affecter de	**3 304 983.76 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Résultat 2025 (Déficit)	-1 067 557.76 €
Résultat antérieur reporté (Déficit)	-813 139.48 €
Soit résultat cumulé TOTAL	-1 880 697.24 €
Reste à réaliser en dépenses	1 183 171.44 €
Reste à réaliser en recettes	785 638.76 €
Solde des RAR (déficit)	-397 532.68 €

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, constatant que le compte financier unique présente :

Un excédent de fonctionnement cumulé de : **3 304 983.76 Euros**

DÉCIDE

- D'AFFECTER le résultat comme suit :

En réserve (compte 1068) **2 278 230 Euros**
Report à nouveau (compte 002) **1 026 753.76 Euros**

- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE : **Benjamin VERDEIL** Le secrétaire de séance : **Danièle MAXIMILIEN**

MAIRIE DE GRAULHET GRAULHET TARN

Déposée en Préfecture le : 13 MAI 2026

Publiée le : 13 MAI 2026

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse - sis 68, rue Raymond IV BP 7007 - 31068 Toulouse Cédex 07 - dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »